

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction départementale des territoires

Service environnement, eau et forêt
Unité procédures environnementales

Affaire suivie par : Françoise QUINIOU-REICHARD
Téléphone : 05 61 10 60 43
Courriel : francoise.quiniou
@haute-garonne.gouv.fr

Toulouse, le

02 MAI 2018

Le directeur départemental des territoires

à

Mesdames et Messieurs les membres de la
commission de suivi de site du centre de traitement
et de valorisation de déchets d'ECONOTRE à Bessières

Objet: Commission de suivi de site (C.S.S) de l'incinérateur d'ECONOTRE à Bessières

P.J. : 1

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie du relevé de conclusions de la réunion de la CSS de l'incinérateur d'ECONOTRE, qui s'est tenue le 17 novembre 2017 sur le site de la société à Bessières.

Pour le préfet et par délégation,
la chef du service,



Aurélie LAURENS

Commission de Suivi de Site
de l'incinérateur d'ECONOTRE (CSS ECONOTRE)
à Bessières
Séance du 17 novembre 2017
- Relevé de conclusions -

Madame TAUBER (DDT 31), représentant Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne ouvre la séance (la liste des participants est jointe en annexe).

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2016,
- 2 - Présentation du rapport d'activité 2016,
- 3 - Points divers dont :
 - présentation de la demande d'augmentation de capacité d'incinération,
 - campagne de mesures de nanoparticules autour de l'incinérateur.

Un tour de table est effectué.

1) Approbation du compte-rendu de la CSS du 12 décembre 2016

En l'absence d'observation, le compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2016 est approuvé.

2) Présentation du rapport d'activité 2016 de la société ECONOTRE

Monsieur SPITZ, directeur de la société ECONOTRE présente le bilan d'exploitation 2016.

Madame MARTIN, responsable énergie environnement de la société ECONOTRE présente, quant à elle, le bilan environnemental.

S'agissant du départ de feu intervenu sur une zone de stockage du centre de tri, elle précise que tout a été maîtrisé très rapidement.

3) Présentation de la demande d'augmentation de capacité d'incinération

Monsieur SPITZ fait sa présentation sur la demande d'augmentation de capacité administrative d'incinération. Il indique que cette demande permet de valoriser les déchets plutôt que les enfouir, de renforcer le statut de production énergétique « déchets » et de garantir des productions électriques et thermiques, dans le strict respect des valeurs limites de rejet de leur arrêté préfectoral actuel.

Madame PEREZ, association ABCDE souhaite savoir d'où viennent les déchets supplémentaires.

Monsieur SPITZ lui répond que cela concerne essentiellement des déchets qui partent actuellement dans le centre de stockage de la région et qu'il n'y a pas de modification de la zone de chalandise.

Monsieur ALBERT, association ABCDE, signale que sur les documents de la préfecture de la Haute-Garonne du 12 juillet 1995 qui ont permis d'élaborer les schémas départementaux d'élimination des déchets ménagers, il est indiqué qu'il faut limiter les capacités de traitement.

Selon lui, cette augmentation de capacité est donc en contradiction avec ces documents. Beaucoup de départements malheureusement ne sont pas en conformité pour les déchets ménagers. Il considère que la commune de Bessières subit ce que font les autres départements qui ne sont pas en conformité et que les pouvoirs publics ne bougent pas.

Madame TAUBER souhaite qu'un rappel de la zone de chalandise soit effectué.

Monsieur SPITZ répond qu'elle correspond au département ainsi qu'aux départements limitrophes, représentant la majorité de la zone de traitement de DECOSET. Il ajoute que la loi de transition énergétique préconise aujourd'hui toute une hiérarchie dans la gestion des déchets et que l'incinération avec valorisation énergétique, comme sur le site de Bessières, est mieux placée que l'enfouissement dans une installation de stockage.

Monsieur ALBERT constate qu'en 2006 des déchets de l'Hérault ont été traités sur le site de Bessières, de même que des déchets ménagers des Pyrénées Orientales, ou de Pau...

Monsieur SPITZ précise qu'il est très fier d'avoir un outil très performant au niveau environnemental qui contribue à la valorisation énergétique globale et à l'économie circulaire.

Madame TAUBER indique qu'il faut en effet trouver un juste équilibre. Elle demande à la DREAL de faire un point sur les autres décharges des autres départements lors de la prochaine CSS.

Monsieur ALBERT constate que depuis peu, 30 % d'énergie résiduelle sont valorisés. Il regrette que DECOSET n'ait pas fait le choix d'installer la société ECONOTRE au niveau de la zone d'Euro-Centre, ce qui aurait permis de profiter de la cogénération et de valoriser les déchets plus tôt et de ne pas attendre 2015 pour cela. Par ailleurs, en terme d'éloignement, Euro-Centre aurait été plus central.

Monsieur PERE, Syndicat Mixte DECOSET, précise qu'en effet on a perdu dans la valorisation en énergie.

Madame TAUBER indique qu'à l'époque, ECONOTRE n'aurait pas pu être localisé ailleurs.

Madame PEREZ indique qu'ECONOTRE « pollue » dans les normes mais qu'il doit y avoir tout de même un impact sur la santé de la population.

Madame TAUBER lui répond que les seuils européens, qu'ECONOTRE est soumis de respecter, sont calculés afin qu'il n'y ait pas d'impact sur la santé, et qu'ils s'appuient sur des experts.

Monsieur SPITZ ajoute que les seuils sont en effet européens et qu'ils ont été uniformisés. ECONOTRE fait plus de 200 analyses par an et une étude IMBS réalisée en 2006 sur l'imprégnation des dioxines a montré le non impact sur les habitations. ECONOTRE est une unité sûre.

Monsieur SPITZ diffuse un film sur la transition énergétique.

Monsieur FUSTER, mairie de BESSIERES précise qu'à partir de 2020 il n'y aura plus de camions dans le centre du village lorsque la déviation sera construite.

Monsieur ALBERT considère quant à lui que les camions continueront à passer.

4) Campagne de mesures de nanoparticules autour de l'incinérateur

Monsieur SPITZ fait sa présentation

Madame PALEYRET, DREAL, indique que le ministère a informé la DREAL de cette campagne de mesures sur 3 sites en France, mais précise ne pas connaître comment le choix de ces sites a été effectué.

Monsieur PERE souhaite savoir si cela ne concerne que des incinérateurs.

Madame PALEYRET répond qu'en effet cela ne concerne que des incinérateurs. Concernant les nanoparticules, il y a déjà eu une démarche volontaire faite par certains industriels. Les substances recherchées étaient alors connues dès le départ.

Au niveau des incinérateurs, on ne sait pas très bien cibler ce qu'on va trouver. L'objectif est d'avoir une meilleure connaissance des nanoparticules dans la mesure où de nouvelles techniques existent pour faire ces mesures.

Madame TAUBER ajoute que les mesures se feront sur des sites « pilotes » qui permettront de développer la connaissance et, à terme, de mettre en place des normes y compris sur ces nanoparticules.

Monsieur SPITZ indique qu'au-delà de cette campagne de mesures, nous sommes entourés de nanoparticules dans le monde actuel (dentifrice, vêtements, ski, etc..).

Madame PEREZ souhaite savoir où en est la collecte de piles et souhaite savoir si la DREAL a mis en place quelque chose.

Madame COT, inspectrice des installations classées précise que la collecte n'est pas du ressort de la DREAL. Elle fait respecter l'encadrement réglementaire dans le cadre d'une installation classée.

M. PERE indique qu'il n'y a pas de solution pour la collecte des prospectus et autres des boites aux lettres (« imprimés non sollicités »). La poste a fait un test. Les seuls points de collecte possibles se trouvent dans les déchetteries et les supermarchés.

Monsieur ALBERT aimerait que DECOSSET sensibilise les citoyens pour ne pas tout mettre dans les poubelles.

Monsieur SPITZ précise qu'il y a une dégradation de la qualité de la collecte sélective arrivant sur le centre de tri. Cela se traduit par un taux de refus de 17 % des déchets.

Madame GILLET, inspectrice des installations classées, précise que c'est un problème qui est malheureusement constaté dans tous types d'installations de traitement de déchets.

Monsieur ALBERT souhaite savoir à quoi correspond dans les DIB, les 2000 tonnes de décharge de fosse.

Monsieur SPITZ lui répond qu'un état de stock est fait chaque année au 1^{er} janvier. Le delta, c'est ce qui n'a pas été traité dans l'année.

Monsieur ALBERT souhaite connaître le PCI moyen des déchets.

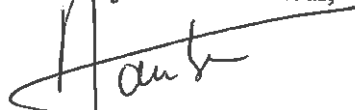
Monsieur SPITZ indique qu'il n'a pas les chiffres sur lui, mais qu'il les donnera lors de la prochaine CSS.

Madame TAUBER précise que la CSS sera renouvelée l'année prochaine.

Sans questions supplémentaires, la séance est levée.

A l'issue de cette réunion, une visite de site a été effectuée.

Pour le préfet et par délégation,
Adjointe au directeur,



Mélanie TAUBER

Liste des participants

Administrations de l'état

Madame TAUBER Mélanie, DDT 31
Madame LAURENS Aurélie, DDT 31
Madame DUHARCOURT Magali, DDT 31
Madame QUINIOU Françoise, DDT 31
Madame COT Adeline, DREAL Occitanie, inspection des installations classées
Madame GILLET Amélie, DREAL Occitanie, inspection des installations classées
Madame PALAYRET Catherine, DREAL Occitanie, inspection des installations classées

Elus de collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération

Madame GAYRAUD Isabelle, maire de La Magdeleine
Monsieur FUSTER Aurélio, Mairie de Bessières
Monsieur MARTIN Michel, Mairie de Roquemaure

Représentants de l'exploitant de l'installation

Monsieur SPITZ Gaël, directeur de la société ECONOTRE
Madame MARTIN Carine, société ECONOTRE, responsable environnement
Monsieur PERE Marc, Syndicat Mixte DECOSET

Représentant des salariés de l'installation

Monsieur MARTIN Michel, salarié d'ECONOTRE

Représentants des riverains de l'installation ou des associations de protection de l'environnement

Monsieur ALBERT Philippe, A.B.C.D.E. (association Bessieraine Contre la Dégradation de l'Environnement)
Madame PEREZ Marie-Hélène, A.B.C.D.E. (association Bessieraine Contre la Dégradation de l'Environnement).